



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1996/1
16 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-deuxième session
18 mars - 26 avril 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Note du Secrétaire général

Durée et lieu de la session

1. La cinquante-deuxième session de la Commission des droits de l'homme se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève du 18 mars au 26 avril 1996. La première séance s'ouvrira le lundi 18 mars 1996 à 11 heures.

Ordre du jour provisoire

2. L'ordre du jour provisoire, établi conformément à l'article 5 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, est reproduit ci-dessous.

Groupes de travail préparatoires et intersessions

3. Six groupes de travail se sont réunis ou se réuniront avant l'ouverture de la cinquante-deuxième session de la Commission pour examiner les points suivants :

a) Point 8 d) : Un groupe de travail à composition non limitée créé pour élaborer un projet de protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (résolution 1995/33 de la Commission et résolution 1995/33 du Conseil économique et social) s'est réuni du 30 octobre au 10 novembre 1995;

b) Point 10 b) : Le Groupe de travail des situations, composé de cinq membres de la Commission, doit se réunir du 11 au 15 mars 1996 pour examiner les situations renvoyées à la Commission par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités en vertu de la résolution 1503 (XLVIII) du Conseil économique et social, en date du 27 mai 1970 (résolution 1990/55 de la Commission et résolution 1990/41 du Conseil);